

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3132

présenté par
M. Fugit

ARTICLE 23

À l'alinéa 37, supprimer les mots :

« modifiée par la directive (UE) 2018/844 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.